



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 M14 : COMMUNE DE GRATTERY

Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Niveau des taux d'imposition

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios (base DGFIP 2018) :

Population totale au 1^{er} janvier 2021 : 217 Source INSEE recensement de 2018 à compter de 2021

Population Municipale : 213

Population Comptée à part : 4

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	217			
Nbre foyers fiscaux	111			
Part des foyers non imposables	49.5 %	62.6 %	59 %	63.2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	31.275	22.825	24.775	23.499

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble du Budget :

Budget voté à l'équilibre, les prévisions en dépenses et en recettes correspondent.

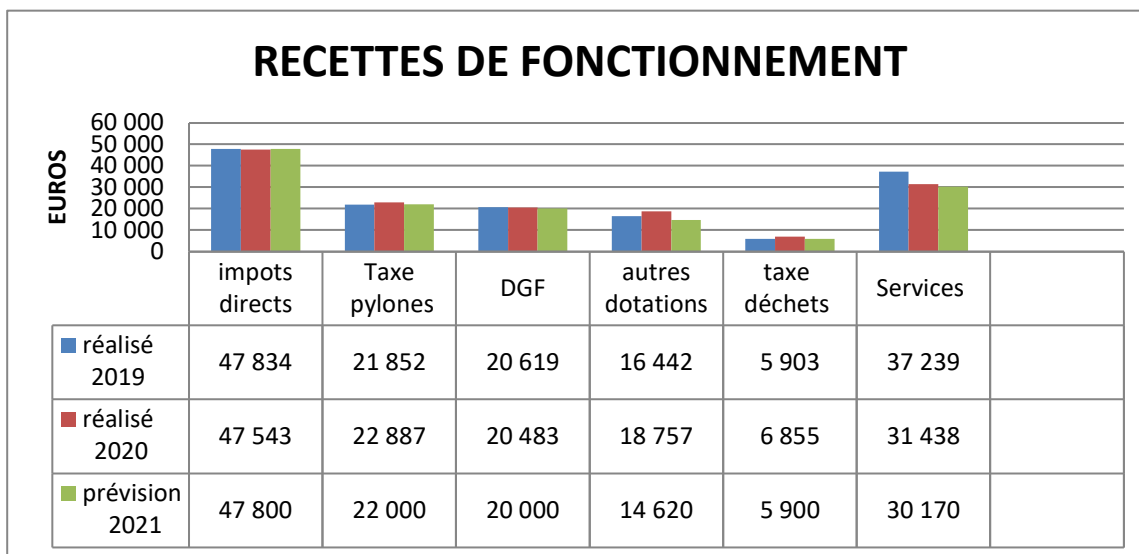
TOTAL CUMULÉ BP M14 2021	646 738.56 €		
DEPENSES FONCTIONNEMENT	283 138.24 €	RECETTES FONCTIONNEMENT	283 138.24 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	363 600.32 €	RECETTES INVESTISSEMENT	363 600.32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAP. DEPENSES FONCTIONNEMENT			283 138.24 €	CHAP. RECETTES FONCTIONNEMENT			283 138.24 €
002	déficit reporté		- €	002	excédent reporté		133 792.24 €
011	Charges à caractère général		175 743.24 €	70	Produits des services		30 170.00 €
012	Charges de personnel		31 000.00 €	73	Impôts et taxes		79 301.00 €
014	Atténuation de produits		31 000.00 €	013	Atténuation de charges		
65	Autres charges gestion courante		33 160.00 €	74	Dotations et participations		34 620.00 €
66	Charges financières		4 650.00 €	75	Autres produits de gestion courante		1 005.00 €
67	Charges exceptionnelles		- €	76	Produits financiers		0
				77	Produits exceptionnels		4 250.00 €
022	Dépenses imprévues		2 500.00 €	78	Reprise sur amort et provisions		- €
023	virement à la sect invest		- €	042	722 Opérations d'ordre entre section		- €
042	6811- dotations aux amortissements		5 085.00 €	042	777 – quote part subventions transférées		- €
043	Op. ordre intérieur section		- €	043	Op. ordre intérieur section		- €

RECETTES de fonctionnement 2021 :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle..), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.



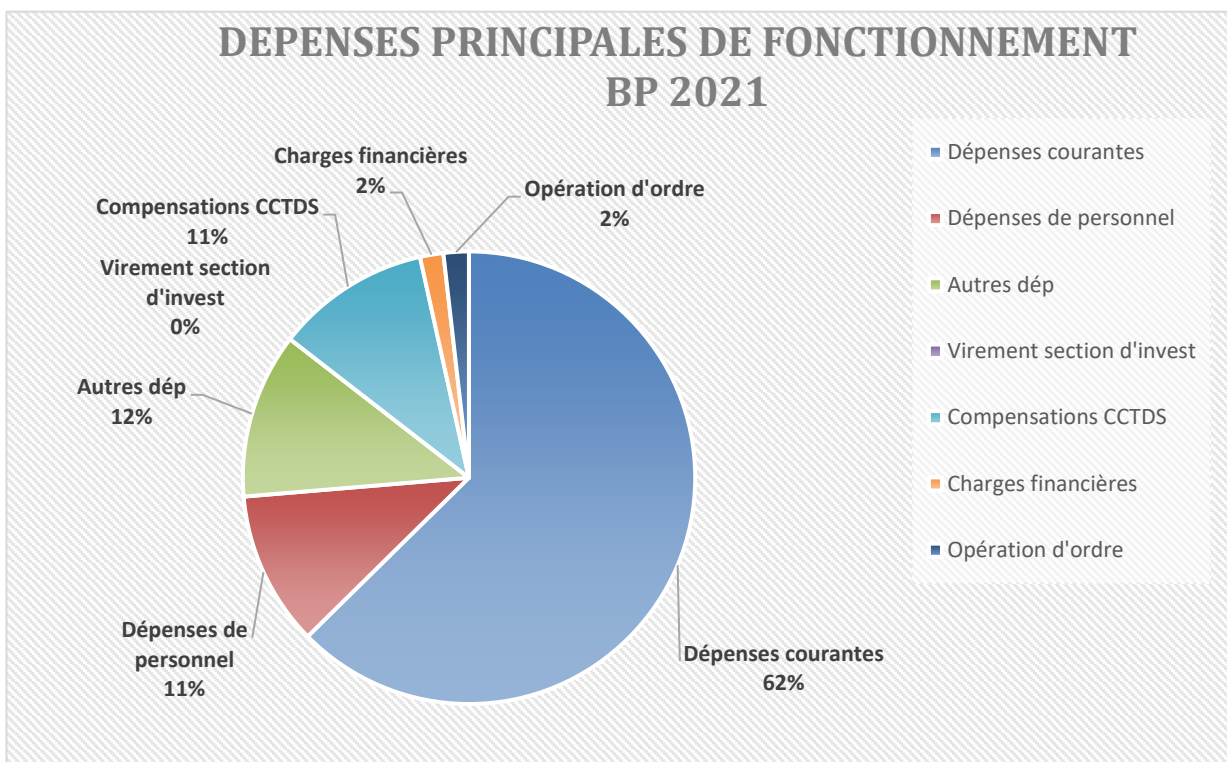
D'ordre général, la prévision de recettes se fait à la baisse pour éviter toute surestimation. Les recettes de services sont notamment en baisse du fait de la période de pandémie qui a un impact sur les recettes liées aux manifestations et locations de salle annulées. Également pour tenir compte de la baisse des ventes de bois (secteur impacté par les intempéries, maladies, le marché est saturé et les ventes chutes)

DEPENSES de fonctionnement 2021 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'ensemble de charges courantes :

Les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer...

- Le personnel communal se compose de 2 agents à temps non complet :
 - 1 secrétaire (17H30)
 - 1 employé de commune (partagé en tiers temps avec la communauté de commune),



SECTION D'INVESTISSEMENT :

CHAP. DEPENSES INVESTISSEMENT		363 600.32 €	CHAP. RECETTES INVESTISSEMENT		363 600.32 €
001	déficit reporté	- €	001	excédent reporté	300 089.32 €
16	Remboursements d'emprunt	21 435.00 €	1068	Excédents de fonctionnement	- €
20	Immobilisations incorporelles	2 500.00 €	10	Dotations Fonds divers	9 780.00 €
204	Subventions équipement versées	47 987.00 €	13	Subventions d'investissement	- €
21	Immo. corporelles (RAR inclus)	33 728.00 €	16	Emprunts	- €
23	Immo. en cours	206 804.32 €	040	Opération d'ordre entre section	5 085.00 €
040	Opération d'ordre entre section	- €	024	Produits des cessions	- €
020	Dépenses imprévues	2 500.00 €	021	virement de la section de fonct	- €
040	139x – reprises subventions	- €	040	28xxx – amortissements immobilisations	- €
041	Opérations patrimoniales	48 646.00 €	041	Opérations patrimoniales	48 646.00 €

DEPENSES d'investissement :

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

Projets de travaux et investissements 2021 :

- Principal projet de travaux, le démarrage de la 1^{ère} phase des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de communication. 4 à 5 phases prévues au total de 2021 à 2025.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RECAPITULATIF FINANCIER PHASES 1 ET 2			
Nature des travaux	Montant total de l'opération	Aides financières du SIED 70 ou encaissées par lui (1)	Contribution demandée par le SIED 70 à la commune
Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité	239 933.84 €	191 947.08 €	47 986.76 €
Renforcement de l'installation éclairage public	96 854.00 €	40 355.84 €	56 498.16 €
Création d'un génie civil de communications électroniques	60 650.26 €	8 289.58 €	52 360.68 €
TOTAUX	397 438.10 €	240 592.50 €	156 845.60 €

- Achat de tables ergonomiques pour la salle polyculturelle,
- Aménagement extérieur de la salle (abris côté parking + isolation)
- Embellissement de la gloriette rue des Vignettes
- Création de points d'alimentation électrique pour les manifestations extérieures etc..

RECETTES d'investissement :

Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2019 pour 2021), de la taxe d'aménagement (urbanisme), de l'excédent des exercices antérieur si existant, des recettes liées aux emprunts, et lorsque cela s'avère nécessaire, d'un virement de la section de fonctionnement.

La commune a contracté un emprunt en 2020 pour réaliser les travaux d'enfouissement de réseau, on retrouve les sommes dans l'excédent antérieur reporté, nul besoin d'un virement de la section de fonctionnement pour 2021.

Les recettes de FCTVA diminuent, elles varient selon les investissements entrepris les années passées.

	Réalisé 2020	Prévu 2021
FCTVA (récupération TVA)	9 664 €	6 000 €
Taxe Aménagement	3 500 €	3 780 €
Excédent antérieur reporté	36 906 €	300 090 €
Opération d'Ordre	5 081 €	5 085 €
Virement section de fonction.	41 709 €	0

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond à deux emprunts réalisés pour financer les travaux d'importance :

- 1- **Relatif aux travaux de renforcement du réseau défense & incendie** contracté en 2006 pour une durée de 20 ans soit jusqu'en 2026.
- 2- **Relatif aux travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.** Nouvellement contracté en 2020 pour une durée de 25 ans soit jusqu'en 2045.

Etat de la dette :

Nature Emprunt	Durée	Montant	Annuité de l'exercice (capital)	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital restant dû au 31/12/2021
Défense Incendie	20 ans	160 000 €	9 510.02 €	54 132.11 €	44 622.09 €
Enfouissement réseaux	25 ans	330 000 €	11 924.27 €	327 034.72 €	315 110.45 €
TOTAL des emprunts			21 434.29 €	381 166.83 €	359 732.54 €

Dette du budget annexe Eau et Assainissement :

Nature Emprunt	Durée résiduelle	Montant initial	Annuité de l'exercice (capital)	Intérêts De l'exercice	Dette en capital au 01/01/2020	Dette en capital au 31/12/2020
Travaux	27 ans	455 000 €	12 063.73 €	7 624.99 €	425 776.82 €	413 713.09€

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

La Direction Générale des Finances Publiques transmet chaque année aux communes un état 1259 comportant les bases d'imposition qui servent au calcul du produit des taxes directes locales, et par conséquent au vote de leurs taux.

Cette année, au vu de l'ampleur des réformes en cours, ces états seront transmis tardivement. Aussi le présent budget est voté **avant le vote des taux d'imposition, le conseil municipal prendra une décision modificative pour mettre en concordance le budget avec l'état 1259 adopté.**

Point sur les réformes en cours :

Les différentes réformes des impôts induites par la dernière loi de finance et la suppression de la taxe d'habitation engendrent pour les communes d'importantes modifications en matière de vote des taux des taxes directes locales à compter de 2021 à savoir :

- **La Taxe d'habitation disparaît.** (TH)
- Elle est remplacée par la part départementale de **la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.** (TFPB)
- Les communes doivent donc voter leur **nouveau taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties** comme suit :

Taux com. 2020 TFPB (16.55 %) + Taux Dép. 2020 TFPB (24.48%) = Nouveau taux de référence TFPB (41.03%).

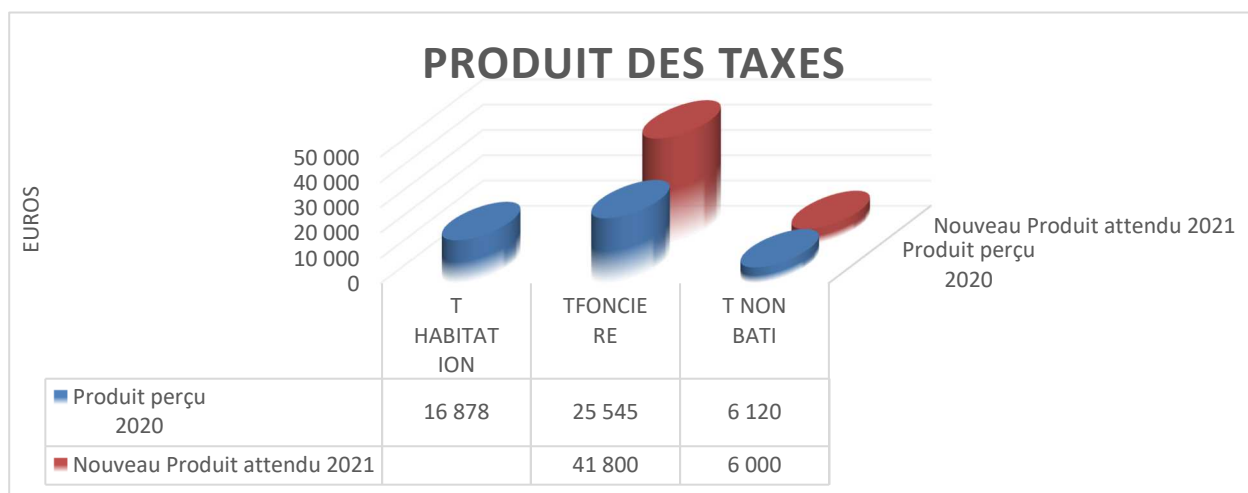
Aucune variation des taux n'est envisagée pour 2021, ces modifications n'auront donc aucun impact pour les particuliers.

Taux d'imposition 2020 pour rappel :

~~Taxe d'habitation~~ Taxe foncière bâti 16.55% Taxe foncière non bâti (35.19%)

Total des produits perçu en 2020 : 47 543 € prévu en 2021 : 47 800 €

Les sommes inscrites prévisionnellement sont en légère hausse pour tenir compte de la variation des bases d'imposition.



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 12 mars 2021

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.